

Bilan simplifié de la section BEARN pour l'année 2023

Bilan simplifié avant répartition des organisations syndicales

Bilan simplifié avant répartition							
actif	N			N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	net	net			
Actif immobilisé(1)	0	0	0	0	Fonds syndicaux	1167	1167
actif incorporel	0	0	0	0	Réserves	0	0
actif corporel	0	0	0	0	report à nouveau	4001	3989
actif financier	0	0	0	0	Résultat	-269	12
					Total(1)	4899	5168
Actif circulant(2)	0	0	0	0	Provisions(2)	0	0
stock et fournitures	0	0	0	0	Fonds dédiés(3)	0	0
créances	0		0		dettes financières	0	0
Disponibilités(3)	4899		4899	5168	Dettes diverses	0	0
					Total(4)	0	0
Comptes de régularisation(4)	0			0	Comptes de régularisation(5)	0	0
total(1+2+3+4)	4899	0	4899	5168	total(1+2+3+4+5)	4899	5168

Compte de résultat simplifié des organisations syndicales

Compte de résultat simplifié					
Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation(1)	8039	6645	Produits d'exploitation(1)	7743	6636
achats	672	102	Cotisations	6531	6265
autres charges externes	0	0	Subventions	590	371
autres services extérieurs	3535	2629	Autres produits	0	0
Impôts et taxes	0	0	Transfert de charges	622	0
Charges de personnel	0	0	Reprises des amortissements et provisions	0	0
Autres charges	3833	3914			
Dotations aux amortissements et provisions	0	0			
Charges financières(2)	0	0	Produits financiers(2)	0	0
Charges exceptionnelles(3)	0	0	Produits exceptionnels(3)	28	21
Engagements à réaliser sur contribution de financement(4)			Contribution de financement report des ressources non utilisés des exercices antérieurs(4)	0	0
total(1+2+3+4)	8039	6645	total(1+2+3+4)	7771	6657
Solde créditeur:Excedent	0		Solde débiteur:Déficit	-269	

ANNEXE DES COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2023.

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de 4899,00 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de 269 €

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

1 - PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du Syndicat.

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Spécificité liée à la comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation, il en est de même de la comptabilisation des produits relatifs aux prestations annexes à la cotisation.

2 - INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Néant.

Valeur brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement.

Les amortissements sont calculés suivant les modes et les durées ci-dessous :

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement
Logiciel	1 an	Linéaire
Aménagement terrain et constructions	5 ans	Linéaire
Matériels de transport	5 ans	Linéaire
Matériels de bureau et informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

Disponibilités

Les sommes disponibles en banque ou en caisse ont été valorisées à leur valeur nominale.

3 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Le 28 Avril 2023 s'est tenue l'Assemblée Générale de la Section à Orthez.

Prix total salle et repas : 519,60 €

- Le 19 septembre 2023 s'est tenu le congrès départemental à Orthez.

Prix total salle et repas : 381.00 €

- Achat d'un ordinateur portable : 300.00

- Achat d'un vidéoprojecteur : 139.99

4 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler

5 - RESSOURCES DE L'ANNEE

Ressources à retenir pour la détermination des seuils

- Voir document (bilan des ressources) en annexe

6 - CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DE FINANCEMENT

Néant.

7 - ACTIONS DE SOLIDARITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Néant.

8 - CONTRIBUTIONS EN NATURE

Les mises à disposition de personnes dont bénéficie le syndicat représentent :

- 1 salariés dont :
 - o 1 employé : Secrétaire Départemental

Bilan des ressources de la section BEARN pour l'année 2023

Ressources de l'année 2023	
Cotisations reçues.....	6 531,24 €
Reversement de cotisations.....	3 532,55 €
Subventions reçues.....	590,00 €
Autres produits d'exploitation perçus.....	27,58 €
Produits financiers perçus.....	0,00 €
Total des ressources.....	3 616,27 €